# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - TRAVAUX SUR PROGRAMME - LOT 3, 4, 5, 6

---

Date et heure limites de réception des offres :

mardi 01 décembre 2026 à 10:00

⚠ **L'acheteur public a changé de profil d'acheteur. Désormais le profil d'acheteur est AWS** https://www.marches-publics.info
**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

⚠ **La taille du mémoire technique est limitée. Le mémoire ne dépassera pas 20 pages (incluant la page de garde), la taille de la police de caractères ne sera pas inférieure à 10, et le mémoire sera conforme au cadre remis.**

**Ville de Bayonne**
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE
Tél : 05.59.46.61.63

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - TRAVAUX SUR PROGRAMME - LOT 3, 4, 5, 6 |
| | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 4 |
| | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Sans |
| | **PSE** | Sans |
| | **Clauses sociales** | Sans |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 5
1.6 - Renouvellement ..... 5
2 - Conditions de la consultation ..... 5
2.1 - Délai de validité des offres ..... 5
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 5
2.3 - Variantes ..... 5
2.4 - Développement durable ..... 5
3 - Les intervenants ..... 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre ..... 6
3.2 - Contrôle technique ..... 6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... 6
4 - Conditions relatives au contrat ..... 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 6
5 - Contenu du dossier de consultation ..... 6
6 - Présentation des candidatures et des offres ..... 7
6.1 - Documents à produire ..... 7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 9
7.1 - Transmission électronique ..... 9
7.2 - Transmission sous support papier ..... 11
8 - Examen des candidatures et des offres ..... 11
8.1 - Sélection des candidatures ..... 11
8.2 - Attribution des marchés ..... 12
8.3 - Suite à donner à la consultation ..... 13
9 - Renseignements complémentaires ..... 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 13
9.2 - Procédures de recours ..... 13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - TRAVAUX SUR PROGRAMME - LOT 3, 4, 5, 6

Lieu(x) d'exécution :
Interventions sur les espaces publics de la Ville de Bayonne (64100) identifiés dans les plans joints au présent marché.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 03 | Entretien des espaces verts de la rive droite |
| 04 | Entretien des espaces verts de la rive gauche |
| 05 | Entretien des espaces verts des parkings |
| 06 | Elagage des arbres |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45112710-5 | Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 03 | 77313000-7 | Services d'entretien de parcs |
| 03 | 77314000-4 | Services d'entretien de terrains |
| 04 | 77313000-7 | Services d'entretien de parcs |
| 05 | 45112710-5 | Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts |
| 06 | 77211500-7 | Services d'élagage |

### 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Il s'agit de prestations récurrentes, le marché sera relancé dans 4 ans sauf en cas de résiliation anticipée du contrat ou d'atteinte du montant maximum.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

## 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (lots 3,4,5,6)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Bordereau des prix unitaires (BPU) Lot 6
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant bordereau de prix unitaires (BPU) (lots 3,4,5,6)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (lots 3, 4, 5, 6)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (lots 3,4,5 6)
- Fiche d'évaluation et d'intervention Lot 6
- Les plans
- Les formulaires DC1 et DC2
- Les déclarations sur l'honneur des travailleurs étrangers
- Le DUME

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Non |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant (BPU), pièce contractuelle hors quantités | Non |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU), pièce qui aura valeur contractuelle (uniquement lot n°6) | |
| Fiche d'évaluation et d'intervention (uniquement lot n°6) | Non |

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat détaillé comme suit :<br>- Les moyens affectés humains, affectés aux chantiers,<br>- Les moyens matériels d'entretien affecté aux chantiers<br>- Les modalités de conseil et d'assistances techniques,<br>- Les propositions de planification et d'organisation des chantiers,<br>- Les propositions de démarches favorisant l'environnement | Non |
| La fiche d'évaluation d'intervention, à remettre sous peine d'irrégularité de l'offre (uniquement lot n°6) | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seule la dernière offre transmise dans le délai imparti est prise en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie - Service Commande Publique

Hôtel de Ville
1 Avenue du Maréchal Leclerc
3ème étage
64100 BAYONNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
DPNCV26_08_AE_ET_ANNEXES_LOT...
DPNCV26_08_CANDIDATURE_LOT..
DPNCV26_08_MEMOIRE_TECHNIQUE_LOT...
DPNCV26_08_DQE_LOT...
etc....

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties, en l'absence de signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mardi 01 décembre 2026 à 10:00:00**

**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

### 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°03, 04, 05

| Critères | Points |
|---|---|
| **1-Valeur technique**<br>*- nombre de responsables, de conducteurs de travaux et d'ouvriers de l'entreprise et leurs qualifications (CV…), affectés aux chantiers municipaux, (10 pts)*<br>*- énumération de tout le matériel d'entretien affecté aux chantiers municipaux, ( 10 pts)*<br>*- conseil et assistance technique (en matière de reconnaissance des maladies, de choix des végétaux dans un aménagement...) ( 5 pts)*<br>*- propositions du candidat en termes de planifications des chantiers et d'organisation, (25 pts)* | 50.0 |
| **2-Prix des prestations**<br>*Le candidat indiquera un prix total dans l'acte d'engagement.*<br>*Modalités de notation :*<br>*Note maximum 40 au prix le plus bas*<br>*Autres notes : 40 [Pmini/Pproposé]* | 40.0 |
| **3-Performances en matière de protection de l'environnement**<br>*- Proposition de démarches favorisant l'environnement que le candidat envisage de mettre en place dans les chantiers de la ville (10 pts)* | 10.0 |

Pour le lot n°06

| Critères | Points |
|---|---|
| **1-Prix des prestations**<br>*Le candidat indiquera un prix total dans l'acte d'engagement.*<br>*Modalités de notation :*<br>*Note maximum 40 au prix le plus bas*<br>*Autres notes : 40 [Pmini/Pproposé]* | 40.0 |
| **2-Valeur technique**<br>*- nombre de responsables, de conducteurs de travaux et d'ouvriers de l'entreprise et leurs qualifications (CV…) affectés aux chantiers municipaux, (10 pts)*<br>*- énumération de tout le matériel d'entretien affecté aux chantiers municipaux, (10 pts)*<br>*- conseil et assistance technique (en matière de types de tailles à réaliser, de reconnaissances des maladies et ravageurs, de choix des méthodes de contrôles...) (5 pts)*<br>*- propositions du candidat en termes de planifications des chantiers et d'organisation, ( 15 pts)* | 40.0 |

| | |
|---|---|
| **3-Performances en matière de protection de l'environnement**<br>*- proposition de démarches favorisant l'environnement que le candidat envisage de mettre en place dans les chantiers de la ville* | 10.0 |
| **4-Fiche d'évaluation et d'intervention :**<br>*Qualité de la fiche d'évaluation et d'intervention* | 10.0 |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats attributaires d'un accord-cadre seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143 10 du Code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution d'un marché subséquent.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus seront à déposer par le ou les attributaires pressentis sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Pau
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiants d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr